

La Politique des Droits Humains



Fratelli Carli S.p.A. Société Benefit reconnaît le respect des droits humains comme une valeur essentielle et un principe directeur de son comportement responsable. Conformément à ses statuts, à la politique d'égalité et d'inclusion entre les genres et aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, l'entreprise s'engage à promouvoir une culture fondée sur le respect de la dignité, de la liberté et de l'égalité des personnes.

L'approche adoptée s'inspire des principales références internationales en la matière :

- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP),
- la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Dans ce cadre, Fratelli Carli s'engage à :

1. Intégrer le respect des droits de l'homme dans ses activités et ses relations avec les parties prenantes

L'entreprise promeut l'intégration des principes de respect des droits humains dans les processus de prise de décision, dans les codes internes et dans les relations avec les clients, les salariés, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Cela se produit également par le biais d'activités de sensibilisation et de diffusion de la culture des droits humains, de la cartographie ESG de la chaîne d'approvisionnement et de la promotion de pratiques responsables.

L'évaluation des risques liés aux droits humains est comprise dans les processus du système de gestion intégré pour la santé, la sécurité au travail et l'environnement, développé conformément aux exigences des normes ISO 45001 et ISO 14001.

2. Contrôler et communiquer les impacts de manière transparente

Les impacts importants en matière de droits humains sont contrôlés dans le cadre des rapports sur le développement durable, conformément aux normes GRI, en référence aux domaines d'impact de l'entreprise : travailleurs, communautés, clients et chaîne d'approvisionnement.

Cette politique fait partie intégrante du système de gestion de l'entreprise et fait l'objet de contrôles, d'audits et de révisions périodiques afin d'en contrôler l'efficacité, de garantir l'alignement sur le contexte changeant et de promouvoir l'amélioration continue.

Elle est approuvée par le conseil d'administration, partagée avec tous les membres de l'organisation et mise à disposition pour consultation interne et externe.

Le PDG
Carlo Carli